

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 12 novembre 2014

-----15-----15-----15-----

L'an deux mille quatorze-----

et le 12 novembre -----

Date de convocation

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

-----05/11/2014-----

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date d'affichage

-----05/11/2014-----

Présents : MM. BEZERRA Gérard, ANTONIAZZI Jean-Pierre, BETUING Serge, CASTAY Jean-Marc, Mmes CUZACQ Geneviève, DAL BEN Carine, DESPAX Nelly, FIN Thérèse, MM. LABEYRIE Nicolas, LAFFARGUE Michel, LANSMANT Sébastien, CABANNES Pierre, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, PEDRO Amandine, PLOQUIN Cécile.

Melle DAL BEN Carine a été élue secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Transfert de prêts à la Communauté de Communes

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 avril 2011 concernant le transfert de prêts d'une partie de la voirie communale à la Communauté de Communes de la Ténarèze et dit que Monsieur le Trésorier d'Eauze & Montréal a saisi Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze lui indiquant que trois emprunts dont la nature est catégorisée en voirie demeurent au passif de la Commune de Montréal. De ce fait, le Conseil Communautaire, dans sa séance du 18 juillet dernier a accepté de reprendre ces trois prêts, avec effet au 1^{er} janvier 2014 .

Monsieur le Maire expose que suite à cette décision, il est possible de transférer les prêts suivants :

Organisme prêteur & n° de contrat	Capital restant dû Au 01/01/2014	Date dernière échéance	Taux
Crédit Agricole N° 51032829391	83 463.71 €	15/01/2019	3.85 %
Banque Populaire N° 07035667	65 808.77 €	15/01/2019	5.07%
Caisse d'Epargne N° 7612124	73 464.36 €	10/012020	3.44%

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert. La charge, liée au remboursement de ces emprunts, assurée par la commune au 1^{er} janvier 2014 à la date effective de leur transfert fera donc l'objet d'une refacturation à la Communauté de Communes de la Ténarèze.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de transférer les prêts:

- N° 51032829391 du Crédit Agricole,
- N° 07035667 de la Banque Populaire,
- N° 7612124 de la Caisse d'Épargne

réalisés dans le cadre de l'entretien de la voirie communale transférée à la Communauté de Communes, hormis l'agglomération.

DIT que la charge, liée au remboursement de ces emprunts assurée par la commune au 1^{er} janvier 2014, à la date effective de leur transfert, fera l'objet d'une refacturation à la Communauté de Communes de la Ténarèze, soit :

Fait à MONTREAL le 12 novembre 2014.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 12 novembre 2014

-----15-----15-----15-----

L'an deux mille quatorze-----

et le 12 novembre -----

Date de convocation

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

-----05/11/2014-----

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date d'affichage

-----05/11/2014-----

Présents : MM. BEZERRA Gérard, ANTONIAZZI Jean-Pierre, BETUING Serge, CASTAY Jean-Marc, Mmes CUZACQ Geneviève, DAL BEN Carine, DESPAX Nelly, FIN Thérèse, MM. LABEYRIE Nicolas, LAFFARGUE Michel, LANSMANT Sébastien, CABANNES Pierre, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, PEDRO Amandine, PLOQUIN Cécile.

Melle DAL BEN Carine a été élue secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Transfert de prêts à la Communauté de Communes

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 avril 2011 concernant le transfert de prêts d'une partie de la voirie communale à la Communauté de Communes de la Ténarèze et dit que Monsieur le Trésorier d'Eauze & Montréal a saisi Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze lui indiquant que trois emprunts dont la nature est catégorisée en voirie demeurent au passif de la Commune de Montréal. De ce fait, le Conseil Communautaire, dans sa séance du 18 juillet dernier a accepté de reprendre ces trois prêts, avec effet au 1^{er} janvier 2014 .

Monsieur le Maire expose que suite à cette décision, il est possible de transférer les prêts suivants :

Organisme prêteur & n° de contrat	Capital restant dû Au 01/01/2014	Date dernière échéance	Taux
Crédit Agricole N° 51032829391	83 463.71 €	15/01/2019	3.85 %
Banque Populaire N° 07035667	65 808.77 €	15/01/2019	5.07%
Caisse d'Epargne N° 7612124	73 464.36 €	10/012020	3.44%